



DEC140581DR02

**Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Jean-Marie Dupret, directeur de l'unité 8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Nadim Kassis le 05/03/2013 par le CNAM ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 29/11/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Nadim Kassis, assistant ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans jusqu'au 26/02/2018, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Nadim Kassis exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Nadim Kassis sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Paris, le 10/02/2014

Le directeur d'unité  
Jean-Marie Dupret



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot  
Christine Clérici

